

SARL EMRIC
SARL au capital de 1.459.500 €
Siège social : 70240 GENEVREY – Route de Chateney
RCS VESOUL 421.834.151

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du 26 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le vingt six décembre à l'issue de la signature de l'acte de donation

Les associés de la société **EMRIC** au capital de 1.459.500 € divisé en 20850 parts sociales, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire à leur initiative commune à l'issue des donations partage de parts de la société par Monsieur Emmanuel SAGE.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel SAGE, co-gérant.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Emmanuel SAGE propriétaire de une part, ci 1

- Mademoiselle Mélanie GRANDJEAN SAGE
propriétaire de neuf mille sept cent cinquante sept parts, ci 9757
et nue propriétaire de onze mille quatre vingt douze parts, ci : 11092
sous l'usufruit de M. Emmanuel SAGE

Monsieur François RUEDY, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion

Le président constate en conséquence que l'assemblée générale est formée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions relevant de sa compétence aux conditions de quorum et de majorité requises.


MCS

Le président rappelle que l'ordre du jour qui regroupe les décisions à prendre est le suivant

ORDRE DU JOUR ET DÉCISIONS A PRENDRE :

- Modification de l'article 7 des statuts
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

VOTE DES RESOLUTIONS

Première résolution – Modification de l'article 7 des statuts

L'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 7 des statuts pour faire suite aux donations intervenues ce jour :

Le capital est fixé à la somme de un million quatre cent cinquante mille cinq cents euros (1.459.500 €) divisé en vingt mille huit cent cinquante (20850) parts sociales de soixante dix euros (70 €) chacune, numérotées de 1 à 20850 et réparties ainsi qu'il suit suite à la donation en date du 26.12.2024 :

	PP	US	NP
Emmanuel SAGE A hauteur de une part en PP portant le n° 1786 A hauteur de onze mille quatre vingt douze parts en US numérotées de 1 à 1785 et de 11544 à 20850	1	11092	
Mélanie SAGE A hauteur de neuf mille sept cent cinquante sept parts en PP numérotées de 1787 à 11543 A hauteur de onze mille quatre vingt douze parts en NP numérotées de 1 à 1785 et de 11544 à 20850	9757		11092
TOTAL	9758	11092	11092

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

MS
B

Deuxième résolution – Pouvoirs pour formalités

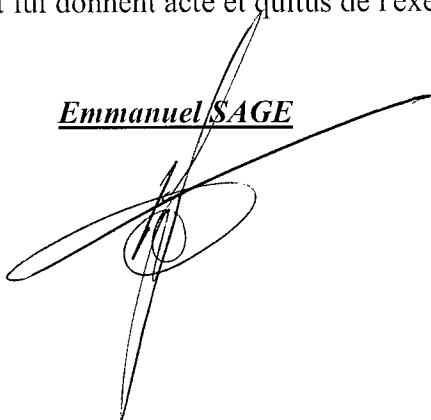
L'assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet de réaliser toutes formalités légales ou réglementaires faisant suite à la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

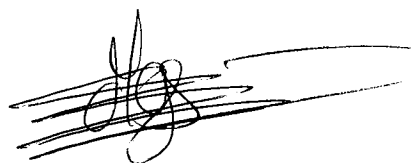
Toutes les décisions objet de l'ordre du jour étant prises, le présent procès-verbal a été signé par les associés. Cette signature atteste de la participation de chaque associé à l'assemblée générale et aux décisions prises.

Les signataires déclarent à l'attention du rédacteur que le présent procès-verbal retrace bien les décisions dont ils ont été informés et sur lesquelles ils ont pu librement s'exprimer et lui donnent acte et quitus de l'exécution de sa mission.

Emmanuel SAGE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel SAGE', written over the printed name.

Mélanie SAGE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mélanie SAGE', written over the printed name.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.

